



Enregistré au greffe le 29 07 2025
GA 250401

MAIRIE
D'YGOS-SAINT-SATURNIN
40110

Téléphone : 05.58.51.71.90
Mél : mairie@ygos.fr

Chambre Régionale des comptes
3 place des Grands Hommes
CS 300 59
33 064 Bordeaux Cedex

Ygos-Saint-Saturnin, le 28/07/2025.

Réf : KSP GD250004 CRC – Contrôle n°2024-000618
A l'attention de Mr Vincent LENA

Monsieur,

Suite à votre rapport d'observation définitives en date du 30 juin 2025 concernant notre commune d'Ygos Saint Saturnin pour les années 2019 et suivantes (en fait jusqu'à fin 2023), je vous prie de trouver ci-après nos observations finales à votre rapport :

- Recommandation n°1 : nous vous confirmons que conformément à vos recommandations du 27 janvier 2025, nous respectons désormais l'article L.2122-23 du Code Général des collectivités territoriales.
- Recommandation n°2 : cette recommandation a également été mise en œuvre selon l'alinéa 1^{er} de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Recommandation n°3 : lors du vote du budget 2025 (voté en avril 2025), cette recommandation a été respectée, selon l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- Recommandation n°4 : cette recommandation n'est pas encore mise en œuvre. Il s'agit d'un travail très important et de longue haleine. Nous avons consulté la DGFIP qui a proposé de venir nous voir à la rentrée de septembre 2025 pour commencer à mettre en œuvre l'état de l'actif communal. A ce stade, nous ne pouvons pas en dire plus sur ce sujet.

Concernant le budget annexe « eau-assainissement », nous avons maintenant signé un pré-contrat avec le SYDEC le mois dernier (juin 2025) qui indique que le SYDEC prendra tout en charge pour le budget eau-assainissement à partir du 1^{er} janvier 2026 à la place de la SAUR. Il est prévu dans ce pré-contrat que la commune n'aura plus en charge ce budget annexe. Tout sera géré par le SYDEC des Landes. D'autre part, nous transmettrons au SYDEC l'état patrimonial exact du service eau-assainissement au mois de novembre 2025 en accord avec eux. (voir page 14 de votre rapport du 30 juin 2025)

- Recommandation n°5 : comme déjà dit dans notre réponse du 24 janvier 2025, nous mettons tout en œuvre avec la DGFIP de Parentis pour que notre commune passe entièrement au référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2026.
- Recommandation n°6 et 7 : ces écritures sont désormais conformes au référentiel budgétaire et comptable M57.

- Recommandation n°8 : (voir recommandation n°4). Tout sera conforme au 1^{er} janvier 2026.

CONCLUSIONS : votre analyse financière montre la fragilité des finances de la commune. Votre recommandation de ne pas investir jusqu'en 2030 n'est pas de bon augure pour la mise en œuvre des projets importants et urgents à réaliser dans notre commune, à la fois pour la fin de notre mandat et surtout pour la nouvelle équipe qui entrera en fonction en mars 2026.

Parmi ces projets, nous avons sous le coude :

- Finaliser un plan de référence pour au moins les quinze prochaines années
- Par contre, nous avons un projet urgent à réaliser qui est la mise en œuvre d'une nouvelle cantine scolaire (celle actuelle est menacée d'une fermeture administrative) et cette cantine fonctionne dans le cadre d'un RPI regroupant 3 communes (Ygos – Arengosse et Ousse-Suzan) ; et à ce jour, les subventions promises ne sont pas au rendez-vous
- Sauf miracle, nous avons bien compris que nous ne retrouverons une CAF nette positive que après 2030, et ce, sans rien investir.

Pour finir, nous vous remercions de nous avoir éclairé sur certains points. Cela permet aussi au personnel de travailler plus sereinement et en confiance.

Nous restons à votre disposition en cas de besoin et vous prions, entre temps, d'accepter nos sincères salutations.

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

